

Devenez membre de l'APCI !

**Vous souhaitez être associé aux actions de promotion du design de l'APCI ?
Devenez membre et obtenez de nombreux avantages !**

LES PRINCIPAUX AVANTAGES :

Une visibilité dans l'espace dédié

à l'Observateur du design
à la Cité des sciences
et de l'industrie, à Paris,
et dans nos expositions
temporaires.



Un partenariat avec
Design, mode d'emploi
et l'accès aux **rendez-
vous individuels avec
les jeunes diplômés.**



ÊTRE MEMBRE ASSOCIÉ, C'EST AUSSI :

Continuer à bénéficier de tarifs privilégiés :

- Exonération des frais d'inscription à l'Observateur du design,
- Réduction sur la participation aux colloques et conférences organisés par l'APCI et ses partenaires,
- Réduction sur l'utilisation du Calkulator mis au point par l'Alliance française des designers pour aider les designers à tarifier leurs prestations, les entreprises à évaluer le montant d'un marché et faciliter le calcul des droits d'exploitation.

Être associé en priorité aux actions menées :

- Voyages d'études en France et à l'étranger,
- Groupes de réflexion et de recherche,
- Programmation annuelle.

Bénéficiaire de conseils personnalisés

Recevoir nos publications

Valoriser son adhésion par l'utilisation du logo « Membre de l'APCI »



Devenez membre de l'APCI !

MERCI DE REMPLIR ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE CI-DESSOUS

VOS COORDONNÉES

Nom Prénom du contact

Nom structure

Adresse

.....

Code Postal Ville

Tél Fax

E-mail

Site internet

TARIF DES COTISATIONS

MEMBRE BIENFAITEUR 2 000 €

MEMBRE ASSOCIÉ

Designer indépendant 320 €

Agence ou entreprise de 2 à 10 personnes 600 €

Agence ou entreprise de 11 à 50 personnes 800 €

Agence ou entreprise de + de 50 personnes 1 000 €

Organisme institutionnel (école, centre de promotion, CCI, pôle de compétitivité...) 2 000 €

MEMBRE CLUB DESIGN INNOVATION & PROSPECTIVE

1ère année de cotisation 4 000 €

Renouvellement de cotisation annuelle 8 000 €

RÈGLEMENT

- Par chèque bancaire, à l'ordre de l'APCI. À envoyer par courrier postal : 24, rue du Charolais - 75012 Paris
- Par virement, sur le compte de la Société Générale, Paris Bercy.

Bénéficiaire	IBAN	BIC
APCI	FR76 3000 3033 2700 0506 1344 860	SOGEFRPP

VOTRE COTISATION PEUT ÊTRE DÉCLARÉE COMME DON

L'APCI est une Association 1901 reconnue d'intérêt général au titre de la loi sur le mécénat du 1er août 2003.

En faisant un don, vous orientez une partie de vos impôts vers ses activités de service public :

- Conseil aux PME et aux designers,
- Information des jeunes et du grand public sur les métiers du design,
- Insertion des jeunes professionnels,
- Contribution au rayonnement international de la France.

L'APCI vous délivre un reçu fiscal vous permettant de déduire de vos dons annuels 66% pour une personne physique, 60% pour une personne morale, si les avantages financiers directs que vous en retirez ne dépassent pas 25% du total de ces dons.